



## 7. Etude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30 km/h élargie), avec crédit y relatif

### Fiche de projet

<b>Nom du projet</b>	Etude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles (arrêt de bus et zone 30 km/h élargie), avec crédit y relatif	<b>N° projet</b>	Infra 2020/5
		<b>N° invest.</b>	CG 2020/17
<b>Mandant</b>	Conseil communal	<b>Chef de projet</b>	Christian Cornioley

Préavis				
Service	Nom resp.	Date	Préavis	Commentaire
Conseil Communal	Pierre-Yves Dietlin	01.06.20	OK	-
Boursier	François Guerry	25.05.20	OK	Financement par les liquidités courantes

#### 1. Contexte

La création d'une crèche ainsi que des logements dans la future ferme communale à Châbles vont engendrer une modification des comportements de mobilité dans le secteur :

1. du côté sud (route de Mussillens) avec d'une part la création d'une « dépose minute » pour la crèche et d'autre part, le déplacement de l'arrêt de bus.
2. du côté nord (route de la Chapelle) avec la création d'une rampe pour accéder aux places de parc des logements.

A Cheyres, le rapport d'expertise sur les aménagements des zones 30km/h (sous RC2500) est à bout touchant, comme annoncé lors du dernier Conseil général, l'expérience acquise nous servira aux différentes études à mener pour l'élargissement de la zone 30 km/h à Châbles et à harmoniser les aménagements dans nos villages.

Nous tenons d'une part à prendre en compte la sécurité des usagers (piétons-cycles-automobilistes) au centre du village, notamment sur la route de Mussillens et d'autre part considérer les résultats des consultations de la population (séances publiques et sondage).

Il est nécessaire de lancer des études nous permettant de trouver des solutions pour améliorer les aménagements urbains dont le périmètre est indiqué en annexe.

## Détails des coûts

Lors de chaque projet de mise en place d'une zone 30 km/h, une expertise du réseau routier doit être effectuée. Cette expertise (avant-projet) comprendra les éléments suivants :

- a. la description des objectifs que l'instauration de la zone doit permettre d'atteindre;
- b. un plan d'ensemble montrant la hiérarchie des routes d'une localité ou de parties de celle-ci, hiérarchie définie en vertu du droit de l'aménagement du territoire;
- c. une évaluation des déficits existants ou prévisibles en termes de sécurité ainsi que des propositions de mesures permettant de les supprimer;
- d. des indications sur le niveau actuel des vitesses (vitesse 50 % V50 et vitesse 85 % V85);
- e. des indications sur les qualités actuelles et les qualités souhaitées du lieu en tant qu'habitat, cadre de vie et site économique, y compris les attentes en termes d'affectation;
- f. des considérations sur les effets possibles de la mesure projetée sur l'ensemble de la localité ou sur certains de ses quartiers, ainsi que des propositions visant à éviter d'éventuels effets négatifs;
- g. une liste et une description des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

Parallèlement à ces travaux, une étude sur la zone de l'arrêt de bus sera réalisée, cela dans le but d'améliorer la sécurité dans cette zone.

Le projet comprend les travaux principaux suivants :

• Expertise du réseau routier et avant-projet	CHF	11'000.00
• Comptages routiers	CHF	4'000.00
• Etude (avant-projet) arrêt de bus	CHF	8'000.00
• Les divers et imprévus (8 %)	CHF	<u>2'000.00</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>25'000.00</b>

## **2. Informations complémentaires**

- L'étude de mobilité a déjà été réalisée par le bureau Team+
- Une rencontre avec le service de la mobilité a eu lieu le 9 décembre 2019
- Dans le cadre de la LHand, une mise en conformité de l'arrêt de bus devra être réalisée
- La priorisation des travaux entre la zone 30 km/h et l'arrêt de bus sera traitée dans le mandat de projet en tenant compte de l'évolution du projet de la ferme communale
- Réalisation de l'étude → septembre 2020

## **3. Financement et amortissement**

- Financement : liquidités courantes
- Intérêts : non applicable
- Amortissement : 10 % soit CHF 2'500 par an sur 10 ans

#### **4. Proposition de décision**

En conséquence, le Conseil communal demande :

- de valider la présente fiche de projet
- l'octroi d'un crédit de CHF 25'000.- TTC pour réaliser une étude sur l'évolution des aménagements au centre du village de Châbles.

---

Cheyres-Châbles, mai 2020  
*Christian Cornioley, Conseiller communal*

Annexe : plan de situation de la rampe (ferme communale à Châbles)  
périmètre d'étude de la zone 30 km/h, village de Châbles (tracé bleu)

